



Propos vexants et provocations. Compétence de l'inspecteur du tra

Par Visiteur

BONJOUR,

L'inspecteur du travail est-il un moyen de calmer le mauvais comportement d'un employeur lors des réunions de délégation unique vis à vis d'un salarié protégé?(propos vexants,provocations afin de pousser le salarié protégé à la faute)

Par Visiteur

Bonjour,

L'inspecteur du travail est-il un moyen de calmer le mauvais comportement d'un employeur lors des réunions de délégation unique vis à vis d'un salarié protégé?(propos vexants,provocations afin de pousser le salarié protégé à la faute)

Tout dépend votre inspecteur du travail, cela vaut le coup d'essayer. Maintenant, en pratique, c'est rarement efficace du fait que les inspections du travail sont surchargés de travail.

Face à de tels comportements, vous devez chercher à réunir des preuves suffisantes afin de déposer une éventuelle plainte pour injure ou diffamation. Mais si pour l'instant, les propos sont simplement vexants ou provocants, vous ne pouvez absolument rien faire. Vous devez alors prendre sur vous même si je sais que c'est difficile.

Très cordialement.

Par Visiteur

Il a déjà insulté le personnel, des gens se sont plaints de ses injures, il y a beaucoup de témoins.

Par Visiteur

Cher monsieur,

il a déjà insulté le personnel, des gens se sont plaints de ses injures, il y a beaucoup de témoins.

D'accord mais dans ce cas, il appartient à ce personnel de porter plainte pour leurs propres préjudices. Vous ne pouvez pas invoquer vous même des insultes subies par d'autres.

Très cordialement.